



COMMUNE DE COUFFÉ

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Martine CORABOEUF, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRÉSENTS :

M. Laurent COQUET, Mme Martine CORABOEUF, Mme Nathalie COURGEON, M. Anthony GARNIER, Mme Magali JAHAN, Mme Sylvie LECOMTE, Mme Suzanne LELAURE, Mme Sylvie LE MOAL, Mme Patricia LEBOSSÉ, M. Claude LERAY (arrivé à 20h09 après le point 2), M. Bruno MICHEL, Mme Géraldine MOREAU, M. Bertrand RICHARD, M. Pascal ROBIN, Mme Florence SALOMON, M. Éric SOULARD

ABSENTS-EXCUSÉS :

M. Rémy BOURCIER
M Laurent CHAILLOU
M. Dominique NAUD

POUVOIRS

M. Rémy BOURCIER donne pouvoir à Mme Suzanne LELAURE
M Laurent CHAILLOU donne pouvoir à Mme Martine CORABOEUF

M. Anthony GARNIER a été désigné secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 mars 2019
2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT
3. Utilisation de la salle des sports pour des activités autres que sportives
4. Demandes de subvention au titre du fonds de concours 2019 de la COMPA
5. Comptes rendus de Commissions / Comités
6. Questions diverses



1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 mars 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la séance du 28 mars 2019

2. Décisions du maire prises en application de l'article L. 2122-22 CGCT

Par délibération du 19 juillet 2016, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après les décisions :

Numéro	DATE DE SIGNATURE	TIERS	DÉSIGNATION	MONTANT (TTC) en € - Observations
D-2019-045	26-mars-19	BAILLY QUAIREAU	Porte chapeau	47.49 €
D-2019-046	26-mars-19	BAILLY QUAIREAU	Gâche salle de sports	124.88 €
D-2019-047	29-mars-19	CHRONOFEU	Remplacement extincteur volé salle de sports	112.75 €
D-2019-048	29-mars-19	ARRONDEL	Bornage les Noues	1 680.00 €
D-2019-049	4-avr.-19	CHAMPION	Matériel pour 1/2 chicane	102.15 €
D-2019-050	4-avr.-19	TANGUY	Bois pour passerelle pont Noyer	237.70 €
D-2019-051	19-mars-19	HTPYRO	Feux d'artifice 7 juillet 2019	3 000.00 €
TOTAL				5 304.97 €

3. 2019-04-37 Utilisation de la salle des sports pour des activités autres que sportives

Le Conseil Municipal est invité à débattre et à décider l'autorisation ou non des activités autres que sportives à la salle des sports.

Après débat l'assemblée a décidé de proposer au vote à main levée 3 solutions suivantes :

- Solution N°1 : Oui à toutes les associations coufféennes avec révision du règlement et des tarifs
- Solution N°2 : Non à toutes les associations
- Solution N°3 : Non sauf la soirée Terre et Mer organisée par le Comité des Fêtes de Couffé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour la solution N°1 et 5 voix pour la solution N°3 (vote à main levée) :

- **DÉCIDE** de retenir la solution 1 : Oui à toutes les associations coufféennes avec révision du règlement et des tarifs. C'est-à-dire il autorise l'utilisation de la salle des sports pour des activités autres que sportives à toutes les associations coufféennes après révision du règlement et des tarifs
- **PRÉCISE** que la révision du règlement et des tarifs sera étudiée par les commissions ad doc et présentée au Conseil Municipal pour approbation.

4. Demandes de subvention au titre du fonds de concours 2019 de la COMPA

4.1. 2019-04-38 Demandes de subvention au titre du fonds de concours 2019 de la COMPA pour Aménagement du site St Jérôme pour la création de logements et d'un espace santé

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 janvier 2018 choisissant le bureau d'étude : Cabinet ARRONDEL Société Géomètre-Expert - 122, Place Maurice Gélineau 44154 ANCENIS Cedex pour le permis d'aménager et la maîtrise des travaux de viabilisation, pour un montant de 12 400,00€ HT soit 14 880,00 € TTC, du site de l'ancienne école privée « rue Saint Jérôme »

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2018 approuvant l'Avant-Projet Détaillé (APD) des travaux de viabilisation du site Saint Jérôme et autorisant le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de viabilisation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 06 décembre 2018 approuvant la rétrocession anticipée relative à la convention du portage foncier du site Saint Jérôme, pour un montant 255 934,08 € HT soit 307 120,90 € (hors frais d'actes)

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 février 2019 autorisant le Maire à signer, avec SAS LANDAIS André située à la ZA la Cormerie – 44522 MÉSANGER pour les travaux de viabilisation du site « Saint Jérôme » pour un montant de 96 958.20€ HT soit 116 349.84€ TTC

Le plan de financement prévisionnel de cette opération se présente comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL GLOBAL						
DÉPENSES (€)				RECETTES (€)		
Poste de dépenses	HT	TTC	%	Postes de recettes	Montant	%
Acquisition foncière et travaux de démolition	255 934.08	307 120.90	27.47	Fonds de Concours 2019 - COMPA	150 000.00	13.41
Étude et Maîtrise d'œuvre pour la viabilisation	12 400.00	14 880.00	1.33	Vente ilot A à LEXHAM	110 000.00	9.84
Travaux de viabilisation	96 958.20	116 349.84	10.41	Vente lots libre	94 140.00	8.42
Estimation de l'acquisition du local pharmacie (option aménagée)	405 000.00	486 000.00	43.46	Emprunt prévisionnel	400 000.00	35.77
Estimation de l'acquisition du local brut pour deux médecins	139 011.00	166 813.20	14.92	S/TOTAL	754 140.00	67.44
Frais d'actes notaires	5 168.82	5 168.82	0.46	Autofinancement de la Commune de Couffé	364 016.03	32.56
Autres dépenses imprévues (2% des dépenses)	18 186.07	21 823.28	1.95	TOTAL	1 118 156.03	100
TOTAL	932 658.17	1 118 156.03	100	TOTAL	1 118 156.03	100

Considérant la volonté de la municipalité de :

- Requalifier du site de l'ancienne école privée située au cœur du bourg de la commune,
- De créer les conditions pour un service de santé de qualité à la population,
- De créer des logements dans le cadre du PLH de la COMPA et du PLU de la commune,

Considérant que le projet est bien avancé :

- Acquisition du site faite par la commune,
- Permis d'aménagé accordé au profil de la commune
- Permis de construire de l'espace santé accordé au profit de LEXHAM
- Travaux de viabilisation engagés par la commune,
- Négociation avancée entre la société LEXHAM et la commune pour, les futurs praticiens : infirmiers, Ostéopathes, kinésithérapeutes (avec espace balnéothérapie)

Considérant que ce programme est un projet structurant du territoire de la COMPA et participe à son développement,

Il convient de solliciter la solidarité de la COMPA par le biais du fonds de concours.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** une subvention d'un montant de 150 000,00€ au titre du fonds de concours 2019 de la COMPA pour l'aménagement du site St Jérôme pour la création de logements et d'un espace santé.

4.2. 2019-04-39 Demandes de subvention au titre du fonds de concours 2019 de la COMPA et auprès d'autres organismes pour la construction d'un terrain de football à 5

La commune a étudié la demande du Club de Football Oudon Couffé (FCOC), relative à la création d'un terrain de football, en date du 13 janvier 2019. Dans cette demande le FCOC relève la problématique suivante :

« Le Football Club Oudon Couffé, compte 526 licenciés dont 440 joueurs et joueuses. Le club rencontre chaque saison des difficultés pour pratiquer le football (matches et entraînements) en

période hivernale dues à l'impraticabilité des infrastructures et à l'absence de solutions de repli (salles de sport à Oudon et à Couffé). En exemple, le nombre d'annulations d'entraînements et de matchs reportés : la saison passée, certaines équipes ne se sont pas entraînées pendant deux mois. Cette saison, toutes les catégories ne se sont pas entraînées pendant 3 semaines en novembre et décembre. »

Considérant la nécessité d'encourager la pratique sportive et d'accompagner les clubs sports dans leurs animations sportives notamment en faveur de la jeunesse, la commune a pris l'engagement de construire un terrain de football à 5.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération se présente comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL						
DÉPENSES (€)				RECETTES (€)		
Poste de dépenses	HT	TTC	%	Postes de recettes	Montant	%
Construction terrain de football	59 000.00	70 800.00	90.38	Fonds de Concours 2019 - COMPA	25 000.00	31.91
Travaux câblage et d'électricité	5 000.00	6 000.00	7.66	S/TOTAL	25 000.00	31.91
Autres dépenses imprévues (2% des dépenses)	1 280.00	1 536.00	1.96	Autofinancement de la Commune de Couffé	53 336.00	68.09
TOTAL	65 280.00	78 336.00	100	TOTAL	78 336.00	100

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** une subvention d'un montant de 25 000,00€ au titre du fonds de concours 2019 de la COMPA pour la construction d'un terrain de football à 5,
- **DEMANDE** une subvention, au taux maximum, à tout organisme public ou privé pour la construction d'un terrain de football à 5.

5. Comptes rendus de Commissions / Comités / Intercommunalité

- 5.1. CR Comité consultatif bâtiments
- 5.2. CR Commission municipale d'urbanisme du 03 avril 2019
- 5.3. CR Conseil Communal des enfants
- 5.4. Enquête publique relative à la prescription de l'enquête publique unique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme et au Schéma Directeur Assainissement des Eaux Pluviales de la commune de Couffé : du lundi 06 mai 2019 à 09h00 au Mercredi 12 Juin 2019 à 17h30 inclus. L'avis de publicité légale est fait.

6. Questions diverses

- 6.1. Noms de rues à donner : un questionnaire sera mis en ligne sur le site internet de la commune, sur le bulletin municipal
- 6.2. Dates à retenir COMPA : 23 mai 2019 (l'entreprise parle aux jeunes), 04 juin 2019 (Inauguration du nouveau cinéma d'Ancenis), 27 juin 2018 (Team & Run = course à pied)
- 6.3. M. HOUILLOT Trésorier municipal sera muté à Mayotte à partir de novembre prochain
- 6.4. Cérémonie du 08 mai à 10h45
- 6.5. Réunion entre les maires concernant le projet de la future maison de retraite de Ligné : Une présentation sera faite au Conseil Municipal avant la séance du 16 mai 2019 à 19h30
- 6.6. Recrutement au service technique de M. Antonin DUPONT à compter du 13 mai 2019 pour le remplacement de Michel HARDY qui part en retraite à compter du 1^{er} juillet 2019.
- 6.7. CR Réunion concernant le devenir du Terrain « les Pourrières »

Séance levée à 22h00

SÉANCE N°05 – PROCÈS VERBAL Délibérations N°2019-04-37 à N°2019-04-39

L'an deux mille dix-neuf le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Martine CORABOEUF, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRÉSENTS :

M. Rémy BOURCIER, M Laurent CHAILLOU, M. Laurent COQUET, Mme Martine CORABOEUF, Mme Nathalie COURGEON, M. Anthony GARNIER, Mme Magali JAHAN, Mme Sylvie LECOMTE, Mme Suzanne LELAURE, Mme Sylvie LE MOAL, M. Claude LERAY (arrivé à 20h17 et a participé au vote à partir du point 4), M. Bruno MICHEL, M. Bertrand RICHARD, M. Pascal ROBIN, Mme Florence SALOMON, M. Éric SOULARD

ABSENTS-EXCUSÉS :

Mme Patricia LEBOSSE
Mme Géraldine MOREAU
M. Dominique NAUD

POUVOIRS

M. Rémy BOURCIER donne pouvoir à Mme Suzanne LELAURE
M Laurent CHAILLOU donne pouvoir à Mme Martine CORABOEUF

M. Anthony GARNIER a été désigné secrétaire de séance.

NOM PRÉNOM	SIGNATURE	NOM PRÉNOM	SIGNATURE
M. COQUET Laurent		Mme LELAURE Suzanne	
Mme CORABOEUF Martine		M. LERAY Claude	
Mme COURGEON Nathalie		M. MICHEL Bruno	
M. GARNIER Anthony		Mme MOREAU Géraldine	
Mme JAHAN Magali		M. RICHARD Bertrand	
Mme LE MOAL Sylvie		M. ROBIN Pascal	
Mme LEBOSSE Patricia		Mme SALOMON Florence	
Mme LECOMTE Sylvie		M. SOULARD Éric	

Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes,
Un extrait du procès-verbal de la séance a été affiché à la Mairie.